

© www.Marches-Publics.info

[Imprimer](#)

PUBLICATION LE 15 novembre 2019

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUEM. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
service de la commande publique
rue Carnot
BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél : 04 90 38 79 72[W](#) [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.**Objet** Fourniture de petits matériels et de produits d'hygiène et d'entretien pour la Commune de l'Isle sur la Sorgue.**Référence** MP19-26**Type de marché** Fournitures**Mode** Procédure adaptée**Durée** 36 mois**DESCRIPTION** Chaque lot est passé sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur sans montant minimum et avec un montant maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande pour des fournitures passées en application des articles R2123-1, R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

Forme Prestation divisée en lots : Oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Les variantes sont refusées**Quantité ou étendue** DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE
La fourniture des produits objet du marché doit être réalisée en tenant compte des impacts environnementaux susceptibles d'être générés par leur utilisation afin de prévenir ces impacts et les risques qu'ils font peser tant sur l'environnement et la santé des personnes

Lots	Libellé	Estimé € HT	Mini € HT	Maxi € HT
N° 1	Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien			
N° 2	Fourniture de petits matériel et d'ustensiles de cuisine			

Conditions relatives au contrat

Cautionnement Budget principal
Les prestations sont traitées à prix unitaires. Les prix sont révisibles suivant les modalités mentionnées à l'article 15 du CCP.**Financement** Les bons de commande par lot seront transmis au titulaire au fur et à mesure des besoins. La demande de paiement reprend le descriptif des prestations effectuées sur la base duquel le montant à payer est établi. La facturation en ligne sera utilisée au moyen de la plateforme chorus-pro.gouv.fr.
La facture devra comporter les informations stipulées à l'article 25.2 du CCP.
La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique, sur le portail de facturation Chorus Pro, correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation**Forme juridique** Dans le cas où l'opérateur est un groupement momentané d'entreprise, aucune forme particulière n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.**Critères d'attribution** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).**Renseignements** [Correspondre avec l'Acheteur](#)**Documents**

- [Règlement de consultation](#)
- [Dossier de Consultation des Entreprises](#)

Offres Remise des offres le **16/12/19 à 12h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **120 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt • **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

RETRAIT DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION : uniquement sur le site : <http://www.marches-publics.info>.

MODIFICATIONS MAJEURE DU DCE : prorogation du délai de réception des offres à minima de 15 jours francs.

MODIFICATIONS MINEURES DU DCE : au plus tard 6 jours avant la DLRO.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES :

DC1+ DC2 ou DUME pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

+ Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L.

2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail

concernant l'emploi des travailleurs handicapés (le candidat peut utiliser le formulaire ci-joint) ;

+ Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société

+ le cas échéant : situation de redressement judiciaire

+ Déclarations appropriées de banques pour les sociétés nouvellement créées ;

+ Chiffre d'affaire sur les trois derniers exercices

+ Références des prestations de même nature

+ Moyens matériels + Moyens humains

PRÉSENTATION DES OFFRES :

L'acte d'engagement (A,E) et ses annexes dont le BPU et le DQE par lot + le % de remise minimum sur les prix publics + catalogue des prix publics des fournitures hors BPU

+ Le mémoire technique par lot

+ POUR LE LOT 1 uniquement, les échantillons listés à l'article 21.1 du RC

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

POUR LE LOT 1

Prix 60 points dont

a)Montant DQE 50 points

b)Taux de remise sur catalogue 10 points

Valeur technique 40 points dont

VT1 Organisation mise en place pour l'exécution du marché : présentation de la plateforme informatique de commandes, avec historique des commandes, des factures ; gestion des commandes, des livraisons, des réclamations 10 points.

VT2 Démarche environnementale : Description des performances en matière de protection de l'environnement des produits proposés, labélisation, biodégradabilité, rationalisation et recyclage des emballages, produits rechargeables ou réutilisables, process de fabrication spécifique, gestion des déchets généré, origine géographiques... Chacune des qualités avancées devra être vérifiable grâce à la fiche technique du produit ou à la justification de la labélisation 10 points.

VT3 Echantillons des fournitures, praticité, résistance, qualité...20 points

POUR LE LOT 2

Prix 60 points dont

a)Montant DQE 50 points

b)Taux de remise sur catalogue 10 points

Valeur technique 40 points dont

VT1 Organisation mise en place pour l'exécution du marché : présentation de la plateforme informatique de commandes, avec historique des commandes, des factures ; gestion des commandes, des livraisons, des réclamations 30 points.

VT2 Démarche environnementale : Description des performances en matière de protection de l'environnement des produits proposés, labélisation, biodégradabilité, rationalisation et recyclage des emballages, produits rechargeables ou réutilisables, process de fabrication spécifique, gestion des déchets généré, origine géographiques... Chacune des qualités avancées devra être vérifiable grâce à la fiche technique du produit ou à la justification de la labélisation 10 points.

NEGOCIATIONS :

Une phase de négociation pourra être engagée avec à minima les 3 premiers candidats les mieux classés. (Si le nombre de candidats le permet).

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES : envoi uniquement effectué par

voie électronique sur le site <http://www.marchés-publics.info>. Cf. article 25 du RC.

Recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Nîmes
16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 Nîmes Cedex 09

Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86

greffe.ta-nimes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative :

Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché

Référé suspension : à introduire avant la signature du marché

Référé contractuel : au plus tard le 31^{ème} jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution

Recours de pleine juridiction (Arrêt Tam et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)

Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué

Envoi le 15/11/19 à la publication